

COMMUNIQUE DE PRESSE

Entretien des routes nationales dans l'Arc jurassien Signature de la convention intercantonale BEJUNE pour l'Unité territoriale IX

Le 21 janvier 2010 - Comme convenu le 10 mars 2009 en accord avec l'Office fédéral des routes (OFROU), les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont signé la convention intercantonale pour l'entretien d'exploitation des routes nationales situées dans l'Unité territoriale IX (UTIX). La direction de cette unité est assumée par Neuchâtel.

Cette nouvelle forme de collaboration pour l'exploitation des routes nationales situées dans l'Unité territoriale IX voit le jour après plusieurs mois de discussions rendues nécessaires par la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Dans ce cadre-là, le territoire suisse a été divisé en onze unités territoriales. Les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, composant l'unité territoriale IX, ont été chargés, comme les autres unités, de s'organiser pour l'entretien courant des routes nationales conformément aux attentes de l'Office fédéral des routes.

Le réseau de l'UTIX comprend actuellement le tronçon Yverdon Nord – Bienne Ouest de l'A5 et l'A16 de Bienne-Boujean à la frontière française. La solution trouvée voit le canton de Neuchâtel assumer la direction de l'Unité territoriale IX en vertu d'un contrat de prestations conclu avec la Confédération et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Cette convention intercantonale est valable jusqu'à l'achèvement de la construction de l'A16. Les cantons de Berne et du Jura se sont engagés, vis-à-vis du canton de Neuchâtel, à assurer l'entretien des tronçons de l'A16 dont ils sont responsables. La convention prendra fin en 2016.

L'A16 est exploitée depuis le centre d'entretien de Delémont. Un point d'appui externe est situé dans la vallée de Tavannes. Le canton de Berne exploite l'A16 de Bienne-Boujean à Tavannes. Le canton de Neuchâtel se charge du tronçon Yverdon Nord – Bienne Ouest et le canton du Jura assume l'entretien de l'A16 de Moutier Nord à la frontière française. L'exploitation du futur contournement de Bienne par l'A5 et du tronçon de l'A5 Bienne-Boujean-frontière UTVIII (en direction de Soleure) incombe, quant à lui, à l'UTI.

Personnes de contact :

Berne: M^{me} Barbara Egger-Jenzer, conseillère d'Etat, tél. 031 633 31 13

Jura: M. Laurent Schaffter, ministre, tél. 032 420 53 03 Neuchâtel: M. Claude Nicati, conseiller d'Etat, tél. 032 889 67 00 OFROU: M. Jürg Röthlisberger, vice-directeur, tél. 031 323 93 87